

Bruxelles, le 26 octobre 2023
(OR. en)

14536/23

FIN 1084
INST 411
PE-L 41

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14471/23
Objet:	Virement de crédits n° DEC 18/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

1. Le 20 octobre 2023, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 18/2023, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant total de 13,9 millions d'EUR en crédits d'engagement de l'article 03 05 01 (*Coopération dans le domaine douanier (Douane)*), ainsi que des postes 03 10 01 01 (Agence européenne des produits chimiques - Législation sur les produits chimiques) et 03 20 03 01 (*Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services*) au poste 02 04 06 11 (*Semi-conducteurs - Entreprise commune "Semi-conducteurs"*), comme indiqué dans le document 14471/23.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Le virement est proposé dans le but de financer les activités de l'entreprise commune "Semi-conducteurs", comme prévu dans l'accord politique relatif au règlement sur les semi-conducteurs conclu en avril 2023.
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 24 octobre 2023.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, dont le texte figure dans le document 14471/23; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil

à la : présidente du Parlement européen

copie : présidente de la Commission

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 18/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).